L'ASMAT
Association des Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s

BULLETIN DE SALAIRE

Assistant(e)s Maternel(le)s Agréé(e)s

Du ..... au 2023

EMPLOYEUR

Nom et Prénom:
Adresse:
Code Postal: Ville:

N° d'immatriculation à l'URSSAF ou PAJEMPLOI

SALARIE

Nom et Prénom:
Adresse:
Code Postal: Ville:
Emploi occupé:

N° de sécurité sociale

CCN du 15 mars 2021 - NOR : ASET 2150464 M - IDCC 3239 - Code NAF 8891A

Jours	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Frais journaliers																															

BASE DE MENSUALISATION

Enseignant

Mensualisation pour un accueil de ____ jours par semaine soit ____ jours par mois base horaire brute : €
pour un accueil de ____ heures par jour soit ____ heures par mois soit horaire net : €

SALAIRE BRUT

Nombre d'heures d'accueil par mois		X		base horaire brute	€	=	+	€
Heures Compl. non contractuelles		Heures	X	base de	€	=	+	€
Heures Suppl à	%	Heures	X	base de	€	=	+	€
Heures Suppl à	%	Heures	X	base de	€	=	+	€
Congés Payés:		*du au du*			€	=	+	€
(Si CDD) Prime de précarité : 10% de tous les salaires bruts					€	=	+	€
				SALAIRE BRUT MENSUEL		=		€

CALCUL DES COTISATIONS SOCIALES

			Part Employeur Taux (%)	Montant	Part Salariale Taux (%)	Montant
Base 100% du salaire brut mensuel	MALADIE	€	13,00%	= €		= + €
	VIEILLESSE Plafonnée	€	8,55%	= €	6,90%	= + €
	VIEILLESSE Déplafonnée	€	1,90%	= €	0,40%	= + €
	Retraite compl. IRCEM	€	6,01%	= €	4,01%	= + €
	Assurance Chômage	€	4,05%	= €		= + €
	Prévoyance	€	1,20%	= €	1,04%	= + €
	Allocations Familiales	€	5,25%	= €		
	Formation professionnelle	€	0,55%	= €		
	Accident du travail	€	0,81%	= €		
	CSA	€	0,30%	= €		
	FNAL	€	0,10%	= €		
	Cont. Org. Syndicales	€	0,016%	= €		
	Ind. Conv. Dép. Retraite	€	0,60%	= €		
	FIVED 0,10% & FDDSP 0,25%	€	0,35%	= €		
Base 98,25%	CSG-CRDS non déductible	€			2,90%	= + €
	CSG déductible	€			6,80%	= + €
						= €
	Exoné. Cot. Soc. Heures Compl. & Sup.	€			11,31%	= €
	MONTANT TOTAL DES COTISATIONS RETENUES			€		€

Pour information

Congés acquis:
Congés Pris:
Reste:

SALAIRE NET avant l'impôt sur le revenu = €

Frais journaliers (indem. de nourriture et d'entretien)

	jours	X	€	=	+ €
	jours	X	€	=	+ €
	jours	X	€	=	+ €
	jours	X	€	=	+ €

SALAIRE NET avec indemnités avant l'impôt sur le revenu = €

(*): la base est égale à:
Salaire net avant l'impôt sur le revenu
+ (CSG-CRDS non déductible)
+ (CSG appliquée sur Hrs compl. et Sup)
- (les Sommes Heures Compl. & Sup.)
+ (Indem. de nourriture et entretien)

Impôt sur le revenu	base (*)	Taux personnalisé / Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	€	%	€

CSG appliquée sur Hrs compl. et Sup
= 6,8% des 98,25% des sommes Hrs Compl. & Sup.

SALAIRE NET après l'impôt sur le revenu = €

Revenu net imposable du mois: €
Salaire net imposable sur le revenu (tenant compte de l'exonération fiscale)

NET MENSUEL A PAYER = €

Date: Indemnité de licenciement: € Signature de l'employeur :
1/80ème des salaires bruts

Eléments à reporter lors de votre déclaration à Pajemploi au titre du salaire

Nbre de jrs d'activité	Nbre d'hrs d'accueil	Hrs compl.	Hrs supplém.	Salaire net à déclarer	base horaire Nette	Congés Payés net à déclarer	Prime de précarité net à déclarer
				€	€	€	€

Ce bulletin de salaire doit être conservé sans limitation de durée